

- Séance du 21 juillet 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Grégoire, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations d'élection des Conseillers Municipaux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le seize juillet deux mille vingt-cinq.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Sandrine BAUGUIL, Laurence DELPERIE, Muriel LIEBEAUX, Sophie MORI

Mrs Franck ARMAND, Arnaud BONNAFOUS, Jérôme FABRE, Gérard POMIER, Charles RIVA, Jean-Louis ROUSSEL

Absent excusé :

Mr Antoine VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Madame Laurence DELPERIE

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Délibération rectificative concernant le choix de l'organisme financier et la demande de prêt pour les projets de travaux de sécurisation de l'école et du city-stade.

Délibération n° 2025-18 : Délibération rectificative à la suite d'une erreur de formalisme concernant la demande de prêt pour les projets de travaux de sécurisation de l'école Yvon GALAUP et l'aménagement du City-Stade

A la demande du Crédit Agricole concernant le formalisme dans la rédaction des délibérations n° 2025-15 et 2025-16 intitulées « **Choix de l'organisme financier et demande de prêt pour les projets de travaux d'aménagement d'un City stade** » et « **Choix de l'organisme financier et demande de prêt pour les projets de travaux de sécurisation de l'école Yvon GALAUP** », il convient de prendre une délibération rectificative afin de rédiger une seule délibération pour la totalité de la somme empruntée (soit 80 000.00 €).

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les différentes propositions de prêts établies pour financer les travaux d'aménagement du City-stade et de sécurisation de l'école Yvon GALAUP en séance du Conseil Municipal le 01 juillet 2025. Le Conseil

Municipal a décidé de retenir la proposition de prêt du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget de la commune de Saint-Grégoire, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 14 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** l'annulation des délibérations 2025-15 et 2025-16 qui seront remplacées par la délibération 2025-18 ;
- **Décide** de contracter auprès **du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées** un emprunt de 80 000,00 euros (quatre-vingt mille euros) destiné à financer les travaux de sécurisation de l'école Yvon GALAUP et de l'aménagement du City-stade ;
- **Précise** que les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :
 - Objet : Travaux de sécurisation de l'école Yvon GALAUP et aménagement du City-stade
 - Montant : 80 000 € (quatre-vingt mille euros)
 - Durée de l'amortissement : 10 ans
 - Taux : 3,42 % fixe
 - Périodicité : semestrielle
 - Type d'échéance : dégressive

Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Débloccage : Débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

- **Prend l'engagement**, au nom de la Commune de Saint-Grégoire, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- **Prend l'engagement**, au nom de la Commune de Saint-Grégoire, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles** à Monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de l'emprunt et la signature du contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.

Délibération n° :	Objet de la délibération
2025-18	Délibération rectificative à la suite d'une erreur de formalisme concernant la demande de prêt pour les projets de travaux de sécurisation de l'école Yvon GALAUP et l'aménagement du City-Stade

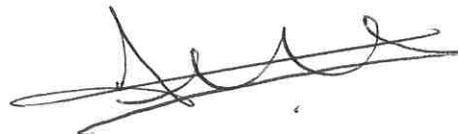
Liste des membres ayant assisté à la séance

Charles RIVA	Maire	Présent
Laurence DELPERIE	1 ^{er} adjoint	Présente
Sandrine BAUGUIL	2 ^e adjoint	Présente
Gérard POMIER	3 ^e Adjoint	Présent
Sophie MORI	Conseiller municipal	Présente
Antoine VILLENEUVE	Conseiller municipal	Excusé
Arnaud BONNAFOUS	Conseiller municipal	Présent
Jean-Louis ROUSSEL	Conseiller municipal	Présent
Jérôme FABRE	Conseiller municipal	Présent
Franck ARMAND	Conseiller municipal	Présent
Muriel LIEBEAUX	Conseiller municipal	Présente

Le Maire



Le secrétaire de séance

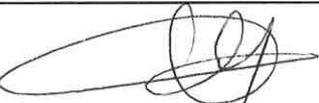
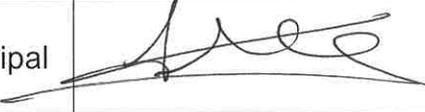


République Française
 Département : TARN
 Arrondissement : Albi

SAINT GREGOIRE - COMMUNE

LISTE DE PRESENCE

Séance du 21 juillet 2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
RIVA Charles	Maire	
DELPERIE Laurence	Adjointe au Maire	
POMIER Gérard	Adjoint au Maire	
MORI Sophie	Conseillère municipale	
BAUGUIL Sandrine	Adjointe au Maire	
VILLENEUVE Antoine	Conseiller municipal	Excusé.
BONNAFOUS Arnaud	Conseiller municipal	
ROUSSEL Jean-Louis	Conseiller municipal	
ARMAND Franck	Conseiller municipal	
FABRE Jérôme	Conseiller municipal	
LIEBEAUX Muriel	Conseillère municipale	

Elu secrétaire de séance : Laurence Delperie